

Rapport d'émissions de GES du Collège Ahuntsic

Sommaire exécutif

Mars 2023

1. Informations importantes

- Protocole de référence : GHG Protocol ;
- Année de référence : 2019-2020 (champ 1 et 2) ;
- Périmètre organisationnel : Le Collège Ahuntsic, incluant les résidences étudiantes.

2. Périmètre opérationnel

2.1. Émissions de GES de champ 1

Émissions directes issues de sources qui appartiennent ou contrôlées par l'organisation¹.

- Consommation de gaz naturel ;
- Consommation d'autres types de carburant (Diesel, lubrifiants et huiles, etc.) ;
- Fuites de gaz réfrigérants et autres émissions fugitives ;
- Utilisation d'équipements et véhicules hors route du Collège (entretien des espaces extérieurs, etc.) ;
- Utilisation des voitures du Collège (Matrix et Transit — service de l'approvisionnement) ;
- Utilisation des camions du Collège (ambulances — Soins préhospitaliers d'urgence).

2.2. Émissions de GES de champ 2

Émissions indirectes liées à l'achat d'électricité par l'organisation².

- Consommation d'électricité (Hydro-électricité).

2.3. Émissions de GES de champ 3

Émissions indirectes causées par les activités de l'organisation, mais qui proviennent de sources qui n'appartiennent pas ou qui ne sont pas contrôlées par l'organisation³.

- Quantité de papier achetée ;
- Déchets mis en décharge ;
- Voyages étudiants ;

¹ World Business Council for Sustainable Development. (2004). *The Greenhouse Gas Protocol. A Corporate Accounting and Reporting Standard. Revised edition*. World Resources Institute. <https://ghgprotocol.org/sites/default/files/standards/ghg-protocol-revised.pdf>.

² *Ibid.*

³ World Business Council for Sustainable Development. (2004). *The Greenhouse Gas Protocol. A Corporate Accounting and Reporting Standard. Revised edition*. World Resources Institute. <https://ghgprotocol.org/sites/default/files/standards/ghg-protocol-revised.pdf>.

- Approvisionnement en eau ;
- Traitement de l'eau ;
- Déplacements domicile Collège ;
- Émissions en amont liées à la production et à la distribution des sources d'énergie (hydroélectricité, gaz naturel, essence, diesel, lubrifiants et huiles).

3. Résultats

Tableau 1 — Déclaration des émissions de GES du Collège Ahuntsic : Sommaire des résultats

Année	Émissions totales (tCO ₂ éq)	Émissions par étudiant.es (tCO ₂ éq)	Émissions par mètre carré (tCO ₂ éq)
2021-2022	10872	1,35	0,119
2020-2021	1185	0,142	0,013
2019-2020	2114	0,268	0,0231

Figure 1 - Émissions de GES du Collège Ahuntsic par champ d'application

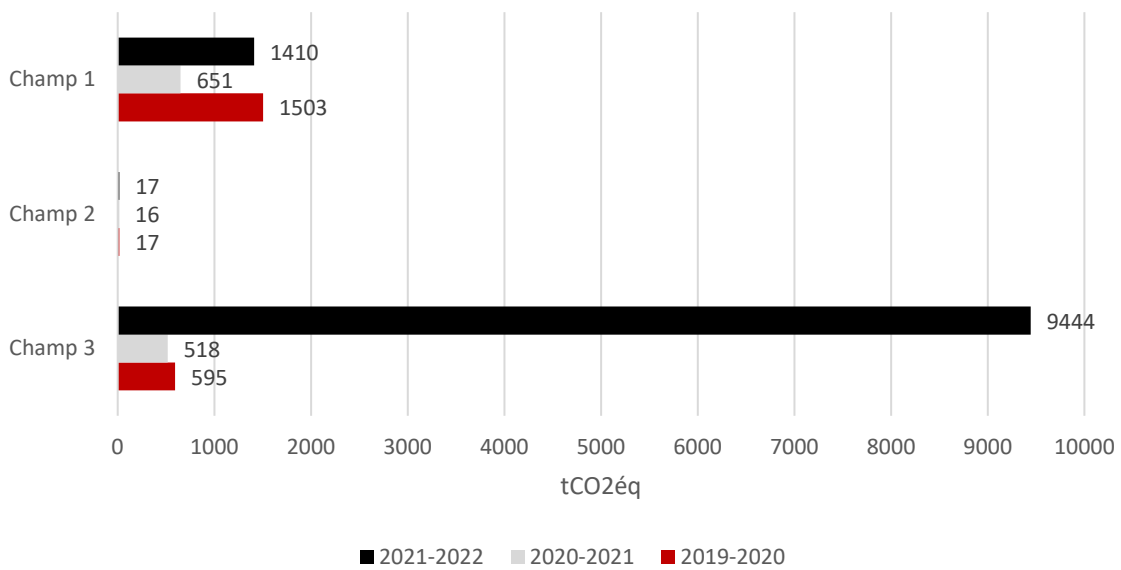


Figure 2 - Émissions de GES par sources d'émissions de champ 1 et 2

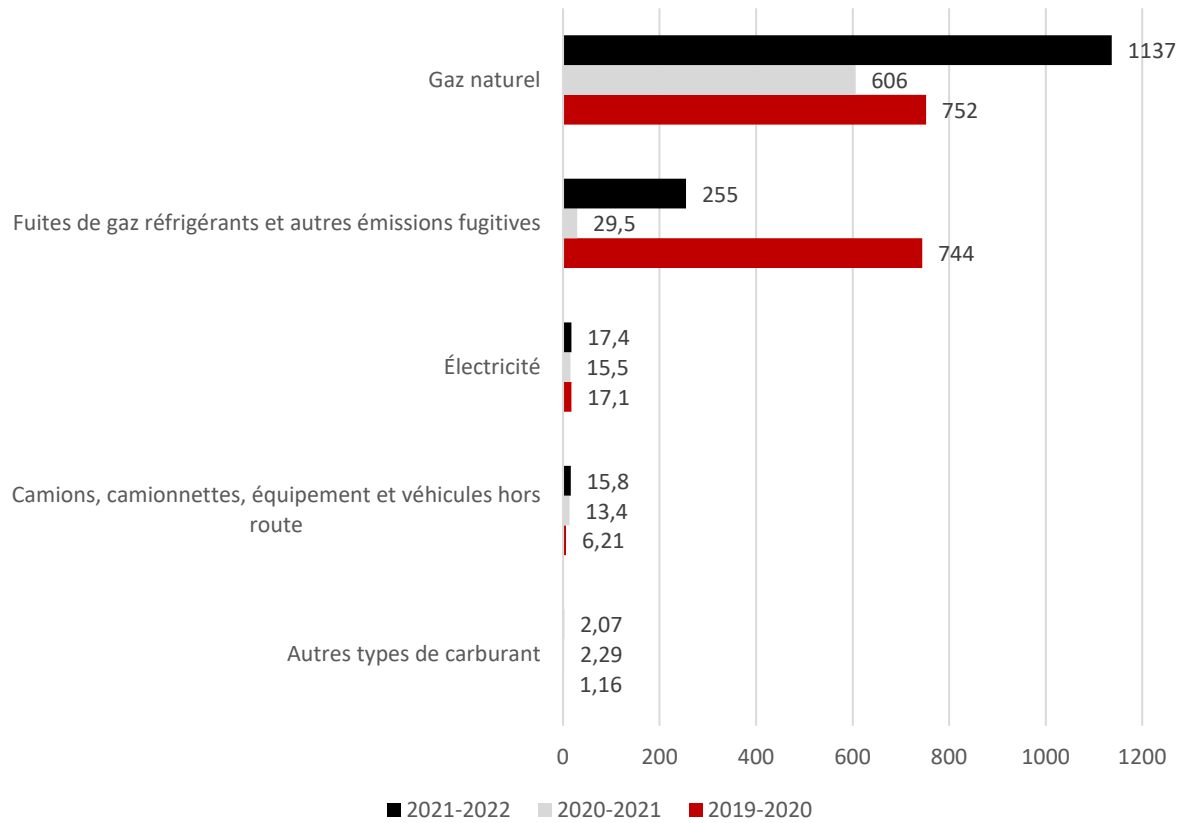


Figure 3 - Répartition des émissions de GES de champ 1 et 2 en 2021-2022

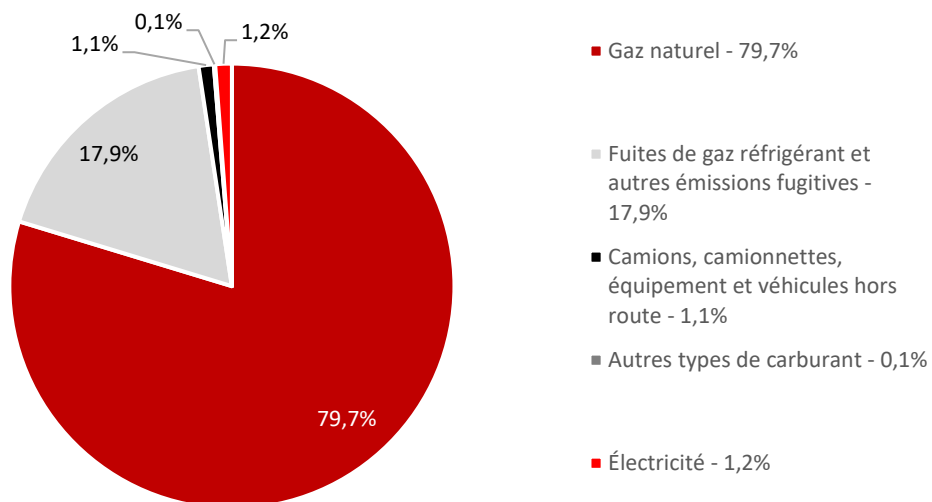


Figure 4 - Émissions de GES du Collège Ahuntsic par sources d'émissions de champ 1,2 et 3

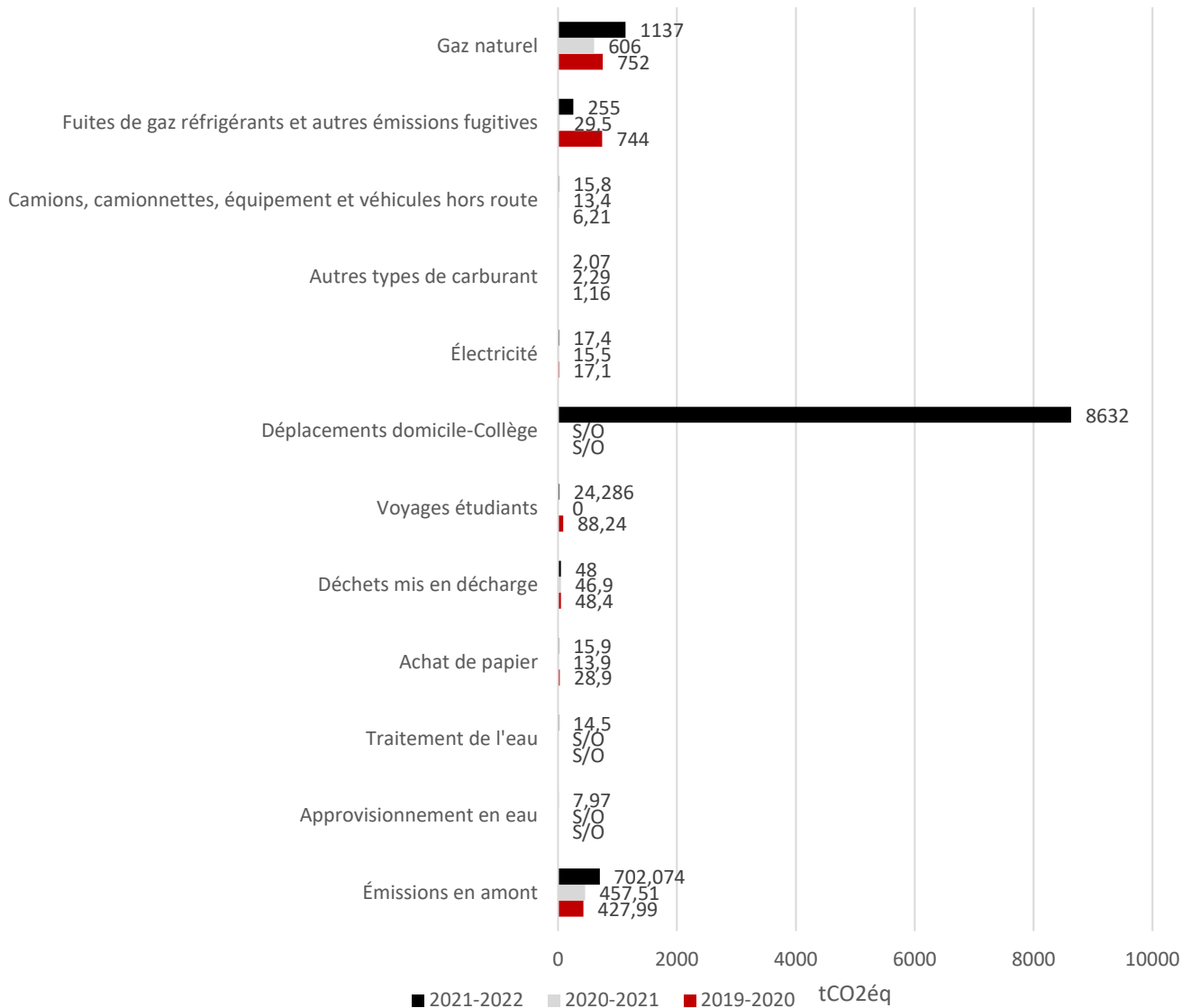


Tableau 2 — Répartition des émissions de GES du Collège par sources d'émissions de champ 1,2 et 3 en 2021-2022

Source d'émissions de GES	Répartition
Déplacements domicile Collège	79 %
Gaz naturel	10 %
Émissions en amont	7 %
Fuites de gaz réfrigérants et autres émissions fugitives	2 %
Déchets mis en décharge	0,4 %
Électricité	0,2 %
Voyages étudiants	0,2 %
Camions, camionnettes, équipement et véhicules hors route	0,1 %
Achat de papier	0,1 %
Traitement de l'eau	0,1 %
Approvisionnement en eau	0,1 %
Autres types de carburant	0,02 %

4. Perspectives d'amélioration du rapport d'émissions de GES du Collège

- Recyclage (mixte et papier/carton) ;
- Collecte des résidus alimentaires ;
- Récupération des matières dangereuses et particulières (Multirecycle, électronique, etc.) ;
- Approvisionnement en biens et services ;
- Infonuagique et services numériques : serveurs à distance et autre consommation délocalisée ;
- Déplacement des équipes sportives ;
- Déplacements professionnels des employé.es ;
- Portrait des résidences étudiantes.

5. Recommandations

Recommandation 1 :

Doter le Plan d'écologisation institutionnel d'une cible quantifiable de réduction des émissions de GES pour les champs 1 et 2.

Recommandation 2 :

Évaluer la possibilité de sortir de la dépendance énergétique au gaz naturel et, le cas échéant, de convertir des systèmes au gaz naturel en systèmes à énergie renouvelable.

Recommandation 3 :

Doter le plan d'écologisation institutionnel d'une cible quantifiable de réduction des émissions de GES pour le champ 3.

Recommandation 4 :

Aborder en priorité la question de la mobilité durable en tant qu'incontournable pour réduire les émissions de GES de champ 3 du Collège.

Recommandation 5 :

Maintenir la réalisation de l'inventaire d'émissions de GES en continu afin d'évaluer l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES du Collège et d'assurer son amélioration.